



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	8
Nombre de votants	38
Date de la convocation	20/06/2023
Certifié exécutoire le	27/06/2023
Date d'affichage	29/06/2023
Envoyé en préfecture le	07/07/2023

Le vingt-six juin de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORD Jean-Pierre, BOURROUX François, CHAMPSEIX

Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, , GARAI Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : Delaunay Jean Paul, GAGE Pascal

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LE MEUR Marion (donne procuration à SARDENNE Josiane), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), SENEJOUX Philippe (donne procuration à JENTY Philippe), URBAIN Jean Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

107-2023 – dénomination de communes touristiques

Vu le code du tourisme, notamment son article L133-11, L 134-3

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 2023 classant l'office de tourisme intercommunal de Vézère Monédières Millesources en catégorie 2.

le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le président à la dénomination de groupement de communes touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : Treignac et Chamberet

Fait à Treignac le 29/06/2023
Le Président Philippe JENTY

